



Achat de maison : préemption de la mairie

Par **Manue59221_old**, le 15/11/2007 à 11:42

Bonjour,

Avec mon ami nous avons signé un compromis de vente pour acheter une maison.

La mairie veut aujourd'hui poser son droit de préemption 5 jours avant la signature chez le notaire.

Que pouvons nous faire???

Merci de me répondre